

qu'il y a, pour les agriculteurs canadiens, de bien étudier les procédés de la culture et de la préparation du lin, de manière à obtenir les plus hauts prix. Pour arriver au plus haut degré de supériorité, il ne faudrait pas attendre à la maturité de la plante pour en faire l'arrachage, mais bien un peu après la floraison. Le rouissage se pratique après le battage et consiste dans l'immersion des bottilles de lin dans l'eau pendant 10 à 12 jours. Le séchage se fait sur l'herbe, puis le lin est passé à la machine et donne par ce procédé une filasse supérieure."

LIN ET CHANVRE.

On nous prie de reproduire les lignes suivantes, communiquées à la *Minerve* du 16 courant :

" Nous apprenons avec le plus grand plaisir que, grâce aux persévérants efforts de M. Ossaye et à la coopération du gouvernement et de la Chambre d'Agriculture, ces plantes textiles vont enfin être cultivées dans notre pays sur une grande échelle.

" La Société d'Agriculture du comté Jacques-Cartier, district de Montréal, en dehors de ces attributions spéciales dans le courant de janvier dernier, s'est constituée en Société Générale pour l'encouragement de la culture du chanvre et du lin dans la province du Bas-Canada.

" A une des dernières séances de la Chambre d'Agriculture, sur proposition de M. Ossaye, 300 piastres ont été accordées à titre d'aide par la dite Chambre à cette Société.

" Sur cette somme la Société a fait attribuer 100 piastres à la ferme modèle de Ste.-Anne de Kamouraska, et pareille somme à la Société d'Agriculture de Sherbrooke, pour que sur ces deux points, c'est-à-dire dans le bas du fleuve et dans les townships cette culture soit encouragée.

" De plus la Société Générale a obtenu à titre de son gouvernement trois machines à broyer achetées en Angleterre, et l'une a été déposée au siège de la Société à St. Laurent, l'autre a été donnée au collège de Ste.-Anne, et une troisième à la Société de Sherbrooke.

" M. Ossaye, député par la Société Centrale auprès du Gouverneur a obtenu de Son Excellence le patronage qu'elle sollicitait. Lord Monck a déclaré à M. Ossaye que rien ne lui était plus agréable que d'apporter son concours au succès d'une entreprise qu'il jugeait tout aussi utile au commerce et à l'industrie qu'à l'agriculture de ce pays.

" Enfin une pétition demandant de l'aide a été adressée par la Société Centrale aux trois branches de la législation. Nous espérons que nos représentants et le conseil se prêteront de tout cœur à l'encouragement de cette Société.

" Voilà donc une œuvre que l'on peut appeler nationale en bon chemin, et nous sommes persuadés que de nombreuses souscriptions tout aussi bien de la part des industriels et commerçants lui viendront en aide, car comme l'a dit Son Excellence : si nous pouvions produire en grande quantité ces plantes textiles ce serait une fortune pour le pays et nous serions dispensés d'envoyer notre argent aux États-Unis, en France, en Angleterre ou en Russie.

" Une commande de graines assez importante a été faite par la Société Centrale. Ces graines vont arriver pour le premier mai. Elles ne seront données qu'aux cultivateurs qui auront souscrit, à n'importe quel point du pays qu'ils appartiennent, et au *pro rata* de leur souscription.

" Les graines seront accompagnées d'une direction imprimée, indiquant la manière de cultiver l'une et l'autre plante et le terrain qui leur convient.